

AVANCER AVEC PRAGMATISME

Vous avez été près de 350 habitants à participer à l'une des quatre réunions de concertation que nous avons organisées à Soultz-sous-Forêts, Betschdorf, Surbourg et Hatten.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CES ÉCHANGES

L'incompréhension des foyers de 2 personnes, de devoir payer plus alors qu'un effort de réduction des déchets est demandé en même temps, a été clairement exprimée. D'autant plus que le système n'est pas réellement incitatif dans ce cas de figure. Si le système de facturation au volume est finalement adopté, il faudra introduire, soit un bac supplémentaire d'une contenance de 60 litres, soit un système de bonus. La question de la modulation d'une partie des frais fixes selon la composition du foyer doit également être réétudiée.

Par ailleurs de nombreuses demandes en faveur de la prise en compte du poids ont été répertoriées, même si certaines voix discordantes se sont aussi fait entendre.

Enfin de fortes critiques ont été émises à l'encontre de la politique du SMICTOM, du coût du service qui en résulte et du poids des frais fixes dans ce coût.

LA VISION DE NOS VOISINS

Entre temps les communautés de communes de Wissembourg et de Sauer-Pechelbronn ont également précisé leur vision et la tarification qui va avec. Elles ont opté pour une période d'expérimentation en 2016.

LA DÉMARCHÉ ADOPTÉE PAR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LORS DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE

La date d'application de la redevance incitative est repoussée au 1er janvier 2017. L'année 2016 sera consacrée à l'expérimentation sur le terrain et à l'ajustement du système initialement voté par notre conseil communautaire. Nous procéderons également à la comparaison des trois systèmes actuellement en cours de mise en œuvre. Nous explorerons, enfin, les possibilités de convergence des principes de facturation entre les trois communautés de communes.

Le choix final interviendra en octobre 2016.

Le REOMi n°3 paraîtra en février et détaillera le programme d'action de 2016.

Pierre MAMMOSSER

Président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Les décisions du Conseil Communautaire du 16 décembre

L'entrée en vigueur de la redevance incitative est décalée au 1er janvier 2017

2016 sera une année de test, d'expérimentation et d'acclimatation des usagers aux bonnes pratiques pour réduire les déchets.

Les bacs d'ordures ménagères résiduelles (bacs bruns) sans puces ne seront plus vidés à partir du 1er février 2016

Initialement la date avait été fixée au 1er janvier. Le mois supplémentaire doit permettre aux retardataires de se mettre en règle

La tarification 2015 est reconduite en 2016, à deux exceptions près

- 1. Les particuliers paieront 102€ par personne, avec une limitation à 5 personnes pour les foyers de plus de 5 personnes*
- 2. Les entreprises seront intégrées dans la facturation. Il est proposé qu'elles soient facturées au volume du bac soit 102€ par tranche de 60 litres. La mise en œuvre fera l'objet d'une concertation préalable. Ce dispositif ne préjuge pas du système qui sera appliqué pour la redevance incitative*

Ce qui va se passer en 2016

- 1. A partir du 1er février, le nombre de levées de votre bac sera compté. Cela permettra de mieux cerner la faisabilité de la facturation au volume, en appliquant votre nombre de levées à la contenance du bac que vous avez choisie.*
- 2. Parallèlement la communauté de communes mènera une campagne d'information et d'incitation à la réduction des ordures ménagères résiduelles.*
- 3. Un suivi du poids moyen d'OMR par habitant sera réalisé mois par mois pour évaluer l'évolution des pratiques*
- 4. Dès que les données de la pesée seront disponibles, au plus tard à partir du 1er juillet, une étude comparative entre les 3 systèmes (Wissembourg, Sauer-Pechelbronn et Outre-Forêt) sera menée sur plusieurs mois.*
- 5. Le choix final interviendra en octobre 2016*

L'opération de changement de bacs est gelée et décalée en fin d'année 2016

Ce point fera l'objet d'une lettre spécifique à destination des habitants qui ont demandé un changement de bac.